

Cahier des Clauses Techniques particulières

(C.C.T.P.)

**Pouvoir adjudicateur :**

**INSTITUT POLAIRE FRANÇAIS Paul Emile Victor**

**(IPEV)**

**Objet de la consultation :**

**Fourniture et pose de revêtements de sols**

**Consultation n° IPEV\_2025\_007**

1. INDICATIONS GNERALES ET DESCRIPTION DES OUVRAGES

## OBJET DU marché – INDICATIONS GENERALES

* + 1. Objet du marché

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet de définir les travaux de revêtements de sol, à réaliser dans les bureaux situés au siège de l’Institut Polaire Français à Plouzané.

La liste des bureaux est présentée dans l’annexe 1 du présent CCTP. Les plans des locaux sont disponibles en annexe 2 avec les surface pour chaque pièce et le revêtement de sol actuel.

L’entrepreneur doit la totalité des travaux qui lui sont commandés par des bons de commande, conformément au bordereau de prix et au mode d’évaluation des ouvrages.

Tout ce qui n’est pas précisé dans le présent CCTP ou dans les bons de commande est soumis aux prescriptions des CCTG, DTU et normes françaises

* + 1. Indications générales

L’exécution des ouvrages et travaux est soumise aux clauses et spécifications des documents et des textes règlementaires en vigueur lors de l’exécution des travaux et contenus dans :

**GENERAUX**

* Les normes Françaises indiquées dans les différentes pièces écrites
* Code de la Santé publique
* Le code du travail
* Règlement Sanitaire Départemental dans sa dernière édition
* Documents techniques unifiés édités par le C.S.T.B.
* Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux (Cahier du CSTB 3509 – Novembre 04)
* Cahier des charges D.T.U définissant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les travaux
* Textes législatifs et règlementaires éditées par le C.S.T.B et citées dans les différentes pièces écrites.
* Nomes applicables au bâtiment éditées par le C.S.T.B et citées dans les différentes pièces écrites.
* Avis techniques éditées par le C.S.T.B et citées dans les différentes pièces écrites
* Normes U.T.E
* Spécifications U.N.P
* Recommandations professionnelles et publications diverses des chambres syndicales et organismes professionnels
* Prescriptions des fabricants de matériaux et matériels
* Articles L.4532 et suivants et R.4532 à R.4325 du Code du travail
* …

**Et plus spécifiquement :**

* DTU n°53.2 Revêtements de sol PVC collés
* DTU n°51.11 Parquets et revêtements de sols – Pose flottante des parquets contrecollé ;
* NF P 23‐201 Menuiserie en bois,
* NF EN 335‐1 Durabilité du bois et dérivés du bois,
* NF EN 309 Panneaux de particules,
* NF EN 316 Panneaux fibres de bois,
* Règles BF 88 Calcul de la résistance au feu des structures en bois
* NF B 50.001 « Bois Nomenclature »,
* NF B 53.510 « Choix d’aspect des bois »,
* NF X 40.500 « Préservation des bois dans la construction »
  + 1. Intervenant
* Maître d’ouvrage

Institut Polaire Français – Technopôle Brest Iroise

CS 6007 29280 Plouzané – France

[www.institut-polaire.fr](http://www.institut-polaire.fr)

* + 1. Calendrier d’exécution

Le planning prévisionnel est au joint au CCTP, en annexe 1.

Ce planning prévisionnel sous-entend que les commandes doivent être effectuées suffisamment à temps pour respecter les délais.

## CONSISTANCE DES TRAVAUX

* + 1. Consistance des travaux

Les travaux comprennent :

* Déménagement du mobilier pour la période de travaux ;
* La dépose du revêtement en place ;
* La fourniture et la pose du nouveau revêtement ;
* Mise en place du mobilier retiré pour les travaux.

1. PROVENANCE, QUALITE ET PREPARATION DES MATERIAUX

## LIANTS – ADJUVANTS – ENDUITS

* + 1. Adjuvants

Les adjuvants pour mortiers et bétons répondant à la définition de la norme NF P 1-103 doivent figurer sur la liste des produits agréés par la Commission Permanente des Liants Hydrauliques et Adjuvants du Béton (COPLA).

## COLLES

Les colles employées seront compatibles avec les revêtements à poser.

Les colles pour revêtements PVC devront bénéficier d’un Avis Technique du CSTB en cours de validité.

## LAMES PVC

Les lames PVC fournis devront répondre aux caractéristiques suivantes :

* + Lames PVC de teinte beige, se rapprochant esthétiquement des lames déjà installées dans les bureaux attenants
  + Lames d’épaisseurs 2,5mm
  + Dimensions 100\*200 mm
  + Marges de coupe comprises
  + Epaisseur d’usure de 0,63mm
  + Réduction du bruit à l’impact de Classe C
  + Résistance à la glissance ≥R9, μ ≥ 0,30
  + Réduction du bruit de choc ΔLw = 3 dB
  + Emission COV : ≤ 10μg/m³ après 28 jours

## CARRELAGE

* + 1. Revêtements scellés

Conformément à la norme NF P 61-101 (EN 87), les emballages des éléments de revêtements devront comporter les repérages suivants :

* L’identification du fabricant
* La qualité
* Les références aux normes européennes/nationales correspondantes
* La nature de la surface

Le carrelage proposé répondra aux caractéristiques suivantes :

* Format : 200x200mm ;
* Epaisseur : 9mm ;
* Coloris : beige ;
* Emission de COV : A+ ;
* Antidérapant : R9 ;
* Attaque chimique : ISO 50545-13 ;

1. MODE D’EXECUTION DES TRAVAUX

## CONDITIONS PARTICULIERES D’EXECUTION

* + 1. Dépose du revêtement actuel

Les revêtements de sol en place devront être déposés dans les règles de l’art, les déchets devront quant à eux être envoyé en filière adapté pour leur traitement.

* + 1. Rebouchage

Après dépose du revêtement existant et nettoyage du sol nu, des aspérités peuvent être présentes et devront être rebouché à l’aide d’une résine UZIN ou équivalent.

* + 1. Ragréage

Un primaire sera appliqué au rouleau sur toute la surface de pose. Le ragréage P3de type UNIMANG 3 ou équivalent sera appliqué sur le primaire.

* + 1. Ponçage ragréage

Un ponçage du ragréage sera ensuite réalisé au moyen d’une ponceuse surfaceuse de sol pour obtenir une surface optimale pour la pose du revêtement PVC. Le ragréage sera conforme à la norme NF P 61-601.

* + 1. Pose du revêtement PVC

Les travaux seront réalisés comme suit :

* Dépose manuelle et ou mécanique du revêtement actuel de type moquette, dalle blanche fissurée et dalle vinyle ;
* Rebouchage à l’enduit UZIN ou équivalent, application d’un primaire et réalisation d’un ragréage P3 de type UNIMANG 3 ou équivalent ;
* Ponçage du ragréage ;
* Pose des lames PVC par collage avec une émulsion acrylique, appliquer environ 250g/m², y compris le remplacement des barres de seuils existantes. Après l’installation, appuyer manuellement sur les lames. Une fois l’installation terminé, passé un rouleau lourd dans les 2 sens pour assurer une bonne prise ;
  + 1. Déménagement des meubles

Lorsque le revêtement de sol d’un bureau devra être changé, le prestataire en charge des travaux aura la charge de déménager les meubles du bureau dans un espace désigné par l’IPEV. Une fois les travaux terminés les meubles devront être remis en place à leur emplacement d’origine.

Les meubles seront déplacés de sorte qu’ils ne soient pas abimés durant le transport.

* + 1. Pose du carrelage

Les prescriptions à suivre pour l’exécution du travail sont celles des chapitres III et V du CCDTU 52.1 et son additif. La pose sera faite à la règle et à la batte.

Une barbotine de ciment frais sera mise en œuvre pour assurer l'adhérence des carreaux sur le support.

La pose à joints vifs est interdite. Si le support comporte des joints, le revêtement en comportera obligatoirement au droit de ceux-ci.

L'accès aux locaux concernés sera interdit durant 3 jours à partir de la pose.

Les tolérances d'exécution seront :

* Planéité : maximum 3 mm de flèche sous une règle de 2 m,
* Alignements des joints : écartement maximum 2 mm pour une règle de 2 m
* Largeur des joints : minimum 3 mm

Les travaux seront réalisés comme suit :

* Dépose manuel ou mécanique du revêtement en place ;
* Dépose de la colle à carrelage ;
* Rebouchage à l’enduit UZIN ou équivalent, application d’un primaire et réalisation d’un ragréage P3 de type UNIMANG 3 ou équivalent ;
* Ponçage du ragréage et pose collées du carrelage au mortier colle ; pose au peigne à colle à carrelage.
* Nettoyage des surfaces, les surfaces doivent être vierge de toutes traces de colles ou autres produits ;